

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le 24 mars à 18 heures, le conseil municipal de la commune dûment convoqué le 06 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Bernard BATISSON, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** le 06 mars 2023

**Nombre de membres en service :** 10

**Nombre de membres présents :** 8

**Présents :** Bernard BATISSON, Marie-Thérèse MARTIN, Alain CHARLET, Michel SIMAND, Andrée SARAGOSA, Jean-Gabriel BOSTVIRONNOIS, Julien FOUGEROUSE, Claude ARTAUD,

**Absentes excusées :** Cathy RAGE, Delphine RAGE.

**Absent :** /

**Procurations :**

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, est désignée secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Vote des budgets primitifs 2023
2. Vote des taxes 2023.
3. Subventions aux associations année 2023.
4. Achat d'un tractopelle avec participation des sections.
5. Intégration de la voie 14 bis dans la voirie communale.
6. Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h.

Mr Bernard BATISSON vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 03 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Vote des budgets primitifs 2023.

Céline Ayroulet, secrétaire de mairie, présente les budgets primitifs de la commune : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget du Multiple rural.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité accepte les budgets primitifs tels que présentés.**

**Budget communal :**

Fonctionnement : 632 091.08 €

Investissement : 242 293.74 €

**Budget Eau**

Exploitation : 81 315.79 €

Investissement : 47 893.08 €

**Budget Assainissement**

Exploitation : 43 040.34 €

Investissement : 5 098 €

**Budget Multiple Rural**

Fonctionnement : 6 761.34 €

Investissement : 700 €

**2. Vote des taxes 2023.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de 2023 les communes votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation uniquement pour les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Les taux n'ont pas été modifiés depuis 2 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

décide de fixer comme suit les taux des taxes communales pour l'année 2023 :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 27,50% (taux 2022, 27.10%)

Taxe Foncière sur la Propriétés non Bâties : 56,10 % (taux inchangé)

Taxe d'habitation : 5% (taux 2022, 4.62%)

Suite à la modification des taux une correction est à apporter sur le budget principal, le produit fiscal attendu est de 74 934.55 euros.

**3. Subventions aux associations année 2023.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions de différentes associations et propose de verser les montants suivants :

Au Plaisir de Lire -Bibliothèque St-Anthème : 80 €

Amicale Laïque de St-Anthème : 60 €

ACAAP de St-Romain : 150 €

Association Les Doigts de Fées St-Romain : 150 €

Comité des Fêtes de Saint-Romain : 2000 €

AFM Téléthon : 50 euros

Association Les gazelles d'Ance : 50 euros

Gym'Ance : 50 euros

Cinéma d'Usson en Forez : 50 euros.  
Société de chasse de St Romain : 120 euros

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Achat d'un tractopelle avec participation des sections.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir un tractopelle auprès d'un particulier, pour un montant de 18 000 euros. Celui-ci servirait pour différents travaux sur la commune, y compris l'entretien des chemins et des fossés dans les sections, les besoins des sections étant pourvus et cet achat étant dans l'intérêt général des habitants, la commune peut faire participer les sections. Il est prévu de prendre 6% sur chaque section, soit :

- 2 707 euros sur la section du Bourg
- 2 874 euros sur la section de Besse
- 4 937 euros sur la section de Sapt-Bessette
- 2 491 euros sur la section de la combe et autres
- 760 euros sur la section de Valenchères
- 2 329 euros sur la section de Gouttes et Granges
- 173 euros sur les sections communalisées
- 88 euros sur la section du Soleillant
- 309 euros sur la section du Genestier
- 126 euros sur la section du Montel

Soit 16 794 euros pris en charge par les sections et 1 206 euros sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'acquérir le tractopelle selon les montants présentés ci-dessus et autorise le Maire à signer tous les papiers nécessaires pour l'acquisition.

#### **5. Intégration de la voie 14 bis dans la voirie communale.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour les travaux de voirie 2023 la voie communale 14 bis a été intégré dans les travaux, cependant elle ne figure pas sur le tableau de classement et il n'y a pas de trace de délibération en ce sens. Afin de pouvoir bénéficier de la DETR et du FIC pour les travaux prévus il est obligatoire de prendre une délibération pour l'intégrer. Il n'est pas nécessaire d'effectuer une enquête publique car ce classement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

La voie communale 14 bis commence au hameau de Omps à la suite de la voie n°14 à partir de l'embranchement pour aller chez Mr Spohn en passant devant la maison de Mr Fritsch jusqu'à l'embranchement de la voie n°2 qui rejoint Bessette. La voie communale 14 bis mesure 704 m de long sur 3.80 mètres de largeur, ce qui porte la longueur de la voirie communale à 22 280 ml.

Le plan et la délibération sont à transmettre au cadastre.

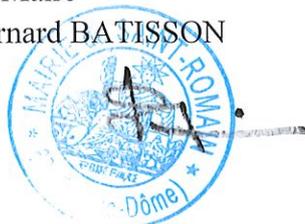
Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'intégrer la voie communale 14 bis au classement déjà existant.

## 6. Questions diverses.

- Achat du terrain AS 179 sur le périmètre du captage de Roiron en cours.
- Le terrain AH 111 au-dessus du parking de la mairie est en vente, Mr Chanut souhaite en obtenir 0.20 cts du m<sup>2</sup> soit 1 169.60 euros. Cette acquisition permettrait de créer un chemin pour relier le chemin menant au calvaire avec le parking.  
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'achat de cette parcelle au prix cité ci-dessus.
- Il y a toujours des problèmes sur la station d'épuration concernant les déchets retrouvés (lingettes, épluchures de légumes, serviettes hygiéniques...) Un mot a été mis sur la page FB et sur le site. Le même mot sera distribué dans les boîtes aux lettres aux habitants concernés, le Bourg et le Foyer.
- Une étude concernant la rénovation de l'église sera demandée en 2024, pas de budget pour 2023.
- Courrier réponse fait suite à la demande d'affouage des ayants droits de Besse, le même sera transmis à Mr Cornillon suite à sa demande. Le conseil a décidé le 31 janvier de ne pas délivrer d'affouage pour 2023, une réflexion est en cours pour son éventuelle mise en place, il est possible de signer une convention avec l'ONF pour le ramassage des rémanents.
- Claude Artaud informe le conseil qu'un nouveau recensement du petit patrimoine va être fait avec l'association l'ACAAP, le dernier datait de 2000, une information pourra être diffusée aux habitants qui souhaitent y participer.
- Claude Artaud, référente Ambroisie, a participé à des formations pour reconnaître cette plante envahissante souvent présente là où la terre a été remuée. Elle demande aux conseillers de lui signaler *les lieux où elle est susceptible d'être présente*.
- L'ACAAP souhaite organiser un concert le 19 juillet 2023 à l'église, la demande a été faite à la paroisse, l'association fera parvenir également une demande d'accord à la mairie.
- Mr Simand informe le conseil que les caniveaux du bourg vers Mr et Mme Catala sont bouchés, il faudrait les nettoyer. D'après Mr Charlet les agents n'ont pas la clé pour les ouvrir. Une solution va être trouvée.
- Mr Debard Henri a demandé s'il était possible de boucher une partie du fossé qui se situe en face du cimetière en montant car le virage est trop serré pour l'emprunter avec les engins agricoles, la roue risque de se coincer, la solution serait de poser une buse dans le fossé et d'en recouvrir une partie. Ceci est à étudier avec les agents techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Bernard BATAISSON



La secrétaire de séance  
Céline AYROULET